

Questions orales

tion du poisson à Terre-Neuve dont la grève a des conséquences désastreuses pour l'industrie? Sinon, le ministre exercera-t-il ses pouvoirs constitutionnels pour intervenir en vue d'accélérer le règlement de ce différend coûteux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, la réponse aux deux questions initiales est non. Quant à ce que propose le député dans la dernière partie de sa question, c'est chose que je devrai mûrement réfléchir.

* * *

LA MONNAIE ROYALE

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et je dois signaler en guise de préface que le 29 janvier j'ai posé une question portant sur la grève des employés de la Monnaie royale. J'ai fait état de la gravité de la situation et de la rareté de la monnaie métallique résultant de cette grève. Le ministre des Approvisionnement et Services a répondu: «Je pense que c'est seulement dans l'imagination du très honorable député.» J'ai ici une série de coupures de journaux de Vancouver à Ottawa. Tous ces articles parlent de la gravité de la situation partout et des magasins d'Ottawa qui se plaignent; voici quelques titres qui coiffent ces articles: «Ils n'ont plus une pièce», «Plus de petite monnaie», «Les magasins d'Ottawa ressentent la rareté des pièces de métal», et ainsi de suite d'un bout à l'autre du pays. A Vancouver et dans ma propre circonscription de Prince-Albert, les journaux rapportent le manque de monnaie métallique. Mais le ministre, qui cache son ignorance par sa façon désinvolte de répondre, indique qu'il ignore tout de l'affaire, c'est pourquoi je demande maintenant au ministre du Travail: quelle initiative prend-on à l'égard de cette situation grave? Après tout, cette grève dure déjà depuis plusieurs semaines, et les journaux signalent que la pénurie de pièces de monnaie fait naître des difficultés sans pareilles dans toutes les régions du Canada, à l'insu du ministre qui devrait pourtant en être instruit.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire savoir au très honorable député que nous avons tenté plusieurs fois, par l'entremise de nos services de médiation et de notre médiateur, de ramener les parties à la table des négociations. Sans doute le très honorable député sait-il que, lors de la dernière réunion, la séance a été levée sans qu'une décision ait été prise. Nous avons fait savoir aux parties que notre médiateur sera de nouveau disposé à les rencontrer dès qu'elles auront pu réévaluer leur position respective. Nous pouvons seulement espérer que l'affaire se règlera d'elle-même.

M. Diefenbaker: Le ministre sait bien, soyez en sûrs, que les travailleurs disent que le gouvernement est responsable et qu'il a adopté une attitude douteuse et injustifiée à l'égard de leur réclamation raisonnable. Si le ministre intervenait lui-même maintenant et s'il renseignait le ministre des Approvisionnements et Services sur

[M. McGrath.]

ce qui se passe dans son propre ministère, il se rendrait extrêmement utile.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Diefenbaker: Le ministre allait répondre, monsieur l'Orateur.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, que le très honorable député sache que, si une intervention à l'échelon ministériel aidait à régler ce différend, j'y songerais certainement, mais tout indique le contraire selon les rapports que j'ai reçus jusqu'à ce jour. A mon avis, il faudrait donner aux parties l'occasion de réévaluer leurs positions. Nous avons d'excellents services de médiation, comme le très honorable député le sait peut-être.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DE LA PENSION DE LA VIEILLESSE À TOUS LES SEXAGÉNAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison des difficultés qu'éprouvent de plus en plus les personnes âgées à faire face au coût actuel de la vie, voudrait-il envisager la possibilité de modifier la loi sur les pensions à 60 ans afin que non seulement les conjoints mais tous ceux qui ont plus de 60 ans et qui ont quitté le marché du travail puissent en bénéficier? Le gouvernement voudrait-il aussi considérer d'augmenter sensiblement en 1975 le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le gouvernement a déjà exprimé ses intentions à ce sujet dans le discours du trône et j'espère qu'il nous sera possible de présenter le plus tôt possible à la Chambre des mesures appropriées.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LA NOUVELLE POLITIQUE ET LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE—L'INSUFFISANCE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Compte tenu du Livre vert déposé cet après-midi par le ministre et de l'orientation indiquée pour la politique de l'immigration, le ministre nous dirait-il si la politique se fondera encore sur les besoins de main-d'œuvre du pays et, notamment, des régions où il y a une forte pénurie? A-t-il l'intention de continuer à agir à partir des renseignements insuffisants que lui donne le ministère de la Main-d'œuvre au sujet d'un grand nombre d'emplois et des régions où personnes ne veut aller à aucun prix?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, dans sa remar-